



D.2024.10.16.3.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 16 Octobre 2024

3 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE

3.5 – Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Péchabou

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Cadre législatif

La commune de Péchabou a transmis à Tisséo Collectivités, pour avis sous trois mois, le projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), arrêté par délibération de son conseil municipal en date du 17 juin 2024.

Consulté en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), en charge du suivi et de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU), Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de PLU en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU opposable et de la structuration du réseau de transports en commun existant et à venir.

Synthèse du projet

La commune de Péchabou, membre de la communauté d'agglomération du Sicoval, comptait 2 455 habitants (2021). Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande agglomération toulousaine identifie le secteur nord de Péchabou comme un territoire de « ville intense » sur lequel est prescrit une densité de 50 logements/ha. Le reste de la commune est quand-à-lui défini par le SCoT comme un territoire de « développement mesuré » soit une densité prescrite comprise entre 10 et 15 logements/ha.

L'élaboration du PLU porte les objectifs généraux suivants :

- Adapter les orientations et dispositions du PLU à la réglementation en vigueur.
- Faire évoluer le document pour être en accord avec les réalités économiques, sociales, urbaines et environnementales de la commune.
- Définir un projet d'aménagement permettant de relier les quartiers du haut aux quartiers du bas de la commune en contribuant à la sécurisation de la traversée de l'axe de la route départementale 813.
- Définir un projet garant de l'équilibre entre intensification urbaine et consommation d'espaces agricoles et naturels.
- Accompagner l'intensification urbaine tout en garantissant un maintien du cadre de vie.
- Favoriser l'émergence et le développement d'équipements en partie basse de Pechabou.
- Mettre en place les outils permettant de préserver le patrimoine naturel de la commune et le patrimoine bâti.
- Intégrer les préoccupations environnementales Climat-Air-Energie dans le projet d'aménagement.

Dans ce contexte, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU se décline selon 4 axes :

- 1-Entre plaine et collines, campagne et ville intense.
- 2- Habiter la commune aujourd'hui et demain.
- 3 -Du village perché à la plaine habitée.
- 4- Faire battre le cœur de la commune.

Les recensements INSEE depuis 1968 font apparaître une évolution démographique en forte progression sur la commune de Péchabou. La population communale a quasiment décuplé en presque cinquante ans pour atteindre 2 455 habitants en 2021. Le scénario retenu a été établi sur la base de la démographie observée depuis 1999. La commune prévoit d'accueillir 945 habitants supplémentaires par rapport à 2021 pour atteindre une population de 3 400 habitants dans une décennie. L'accueil de cette croissance démographique est programmé par la production moyenne d'environ 35 à 40 logements par an portée par l'aménagement du quartier Musardière / Les Chalets et par la densification douce des espaces urbains existants.

En matière de mobilité, le rapport de présentation du PLU identifie les enjeux suivants :

Entre l'extérieur et le village :

- La qualité de la RD 813 dans le contexte urbain local ;
- L'offre en espace de stationnement à destination du covoiturage ;
- La dépendance à la voiture individuelle et l'adéquation entre offre de transport, desserte en transport en commun, lieux de résidence et de travail ;
- L'ouverture de l'espace urbain sur le Canal du Midi (visibilité des accès, signalétique).

Dans le village et sur la commune :

- La qualité des voiries, l'intégration des divers usages dans la définition des gabarits de voie.
- Les liaisons à améliorer et à sécuriser entre le village et la plaine ;
- Le désenclavement de la partie nord de la commune ;
- La topographie prononcée et l'organisation des cheminements doux ;
- La préservation des chemins ruraux, des liaisons douces et des itinéraires de randonnées identifiés ;
- La mutualisation des espaces de stationnement dans l'aménagement des nouvelles opérations.

L'AXE n°3 du PADD qui concerne les mobilités, précise les orientations de la commune :

- Requalifier la traversée de la commune par la RD 813 pour réduire l'effet de fracture entre plaine et coteau ;
- Intégrer au projet d'aménagement de la commune une réflexion pour repenser les flux de circulation ;
- Renforcer les itinéraires favorables aux mobilités douces entre la plaine et le village, entre Péchabou et les communes voisines.

Avis de Tisséo Collectivités

Le PLU prend en compte les orientations du Plan de Déplacements Urbains opposable :

- Développement urbain majoritairement resserré autour du centre historique par la densification des zones déjà urbanisées et en extension le long des axes supports de transports en commun.
- Gestion de la circulation et du stationnement.

Tisséo Collectivités recommande le prolongement de l'emplacement réservé n°8, relatif à l'aménagement d'un cheminement doux au bénéfice de la commune. Sa prolongation directe entre l'extrémité sud du Chemin des Vignes et l'Avenue du Lauragais (RD 813) faciliterait et favoriserait l'accès au pôle d'échange de « La Maladie », qui accueille trois services Tisséo desservant des lieux stratégiques (Linéo 6, ligne 81, ligne 109).

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet arrêté d'élaboration du PLU de Péchabou.

ARTICLE 2 : RECOMMANDE de prolonger l'emplacement réservé n°8, relatif à l'aménagement d'un cheminement doux au bénéfice de la commune, pour faciliter et favoriser l'accès au pôle d'échange de « La Maladie », situé dans la commune de Castanet Tolosan en limite de la commune de Péchabou. Dans ce pôle, trois services permettent de desservir des lieux stratégiques (Linéo 6, ligne 81, ligne 109).

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES